

— Le Rév. Père Benoit, aussi de l'ordre des Frères Prêcheurs, fils de M. Benoit autrefois de Ste-Anne, doit revenir bientôt au pays.

Le Père Benoit était prieur du couvent de Carborra, Corse.

Rétablissement des ordres religieux dans les colonies Portugaises. — On sait que le marquis de Pombal, au siècle dernier, fit en Portugal une guerre acharnée aux Ordres religieux et tout particulièrement aux Jésuites dont il fut, dans l'Europe entière, l'ennemi le plus acharné au service de la Franc-Maçonnerie déjà puissante alors. Le Portugal ne s'est jamais relevé des coups que cet ami des "philosophes" français y a portés à la Religion, et qui sont retombés sur la patrie. La décadence nationale a marché de pair, dans ce pays, avec la décadence morale et religieuse. Depuis très longtemps les Ordres religieux d'hommes y sont absolument supprimés, et quelques couvents de femmes seulement y végètent, à peine tolérés par la secte jusqu'ici toute-puissante.

Mais un mouvement catholique, plein de promesses pour l'avenir, commence à se produire dans ce malheureux pays, sous l'impulsion des Encycliques de Léon XIII. Aujourd'hui, nous signalons avec joie ce fait étonnant et caractéristique : un marquis de Pombal se levant au Cortès de Lisbonne, en 1893, pour réclamer l'abolition de la loi interdisant le rétablissement des Ordres religieux dans les colonies portugaises, dont la décadence a commencé avec la retraite forcée des Jésuites et a toujours suivi depuis une marche progressive.

Dans le remarquable discours qu'il a prononcé, le marquis de Pombal a fait remarquer qu'il s'est manifesté dans tout le royaume une opinion très favorable à la demande présentée par l'archevêque de la province des Algarves relativement au rétablissement des Ordres religieux dans les colonies portugaises—seul moyen de relever celles-ci du marasme où elles sont tombées en 1834.

A quoi sert-il donc d'ostraciser l'Eglise catholique, puisqu'elle renaît sans cesse de ses cendres et est toujours prête à recommencer !

— Le Canada fournit peu d'avoine à la Grande Bretagne. C'est un fait remarquable que celle-ci importe pour £5,000,000 d'avoine par année, et que sur ce chiffre, notre pays ne figure que pour une somme insignifiante.

Aucune raison cependant s'oppose à ce que nos exportations soient considérables de ce côté. Les prix sont élevés dans le Royaume-Uni, et le Canada

possède les mêmes facilités d'expédition que les Etats-Unis et la Nouvelle Zélande. L'année dernière quelques ventes isolées ont été faites à Dublin, et les entrepreneurs de fournitures pour l'année ont payé librement 11s 6d par baril livré aux casernes, tout en faisant un profit de 7d par baril sur leur contrat avec les intendants militaires.

Le Canada paraît encore ne pas s'occuper de l'exportation des fèves. Quant au blé-d'Inde, le Canada n'a perçu sur des importations anglaises, s'élevant à £9,425,000 que £310,637, tandis que les Etats-Unis ont retiré, sous ce chef, la somme de £2,241,926.

— Le Pacifique Canadien a vendu 15,000 acres de terres durant le mois de juillet dernier. Comparativement aux années passées, le résultat est favorable. Il indique un fort courant d'émigration au Nord-Ouest. De son côté, le bureau des terres publiques à Ottawa a disposé de 80,000 acres, c'est aussi d'un bon augure pour la colonisation des territoires.

CAUSERIE AGRICOLE

Culture de la "spergule des champs"

On signale actuellement à l'attention des cultivateurs la "spergule des champs," vulgairement appelée "fourrage de disette", comme plante fourragère pouvant être substituée aux plantes ordinaires, au cas de rareté de ces dernières, et pouvant être également avantageuse à l'industrie laitière. Dans plusieurs contrées de l'Europe, cette plante occupe de grandes surfaces; elle permet de profiter des terres sèches et sablonneuses qui ne produisent que peu de trèfle. Les terrains sablonneux, frais et légers conviennent tout particulièrement à cette plante; c'est aussi la plante par excellence des sols siliceux, elle y forme des touffes rampantes peu fournies mais donnant un bon pâturage.

Cette plante est généralement semée au printemps, dès que la saison le permet, mais il vaut mieux la semer au mois d'août, sur les chaumes qui ont été retournés par un léger labour. On peut semer six gallons de graines par acre. La graine étant très fine doit être peu couverte de terre.

La spergule est d'une extrême promptitude de végétation; la plante atteint sa maturité en six semaines ou deux mois au plus. Cette plante, semée au printemps est quelquefois fauchée et fanée comme une plante ordinaire. Cependant il n'est pas avantageux de la traiter ainsi, à cause de la nature aqueuse de la plante qui en rend la dessiccation